

Projet de mutualisation du soutien technique de la flotte des affaires maritimes au sein de l'Armement des phares et balises

Contexte et enjeux

Ce projet est partie intégrante de la stratégie de modernisation du dispositif de contrôle et de surveillance (DCS) des affaires maritimes, présentée par le directeur des affaires maritimes aux ministres de la transition écologique et solidaire et des transports par une note du 14 mars 2019.

Cette réforme vise *in fine* à **renforcer le dispositif de suivi technique du DCS par la construction d'un réseau d'expertise technique au service des moyens nautiques de la DAM**. Il a pour effet de rompre l'isolement actuel des ingénieurs d'armement du DCS. Elle s'inscrit par ailleurs dans un schéma de redéploiement des moyens nautiques hauturiers du DCS sur le territoire métropolitain

Présentation du projet

Ce projet modifie l'arrêté de création de l'APB pour prévoir le soutien technique des moyens du DCS. Une première convention relative aux conditions de mutualisation des missions des services techniques a été adoptée entre l'APB et la DIRM NAMO. Ce principe sera étendu aux autres DIRM.

Le transfert de 3 ETP A (IA) et de 1 ETP C (acheteur) serait nécessaire. Les ingénieurs d'armement ont en charge la gestion technique et financière d'une flotte de navires du DCS. Ils interviennent sur une ou plusieurs façades ce qui implique des déplacements fréquents et réguliers. Pour cela ils disposent d'une structure d'accueil de l'APB et de l'appui du réseau des ingénieurs de l'APB. L'intégration des IA DCS permettra de favoriser l'échange d'informations, le partage du retour d'expériences et la simplification de l'organisation de la suppléance entre ingénieurs.

Les lieux d'affectation des ingénieurs d'armement sont à confirmer. Toutefois, les orientations prévisibles à ce stade sur le plan opérationnel sont les suivantes :

- L'IA en charge de la flotte Manche-mer du nord serait affecté au sein du pôle APB du Havre ;
- L'IA en charge de la flotte Atlantique serait affecté soit à l'APB à Quimper, soit à Lorient.
- L'IA en charge de la flotte Méditerranée resterait à Marseille, au sein du pôle APB méditerranée.
- L'assistant comptable serait affecté à Quimper.

Les dépenses relèvent du même programme (205) ce qui en facilite le transfert. Le budget « opérations » du programme destiné aux moyens du DCS sera transféré en AE/CP en début d'année 2020 à l'APB. Quant aux dépenses du « socle », un projet de répartition des dépenses d'entretien entre les DIRM/DDTM et l'APB a déjà été rédigé et fera l'objet de concertation pour le préciser et l'entériner. Le coût des transferts doit être précisé. Les immobilisations ne sont pas transférées.

Calendrier prévisionnel : présentation du projet en CTM au second semestre 2019 et mise en œuvre au second semestre 2020.